



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 26

Pouvoirs : 2

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le neuf novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 03 novembre 2023

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) - FRAISE Dominique (CCVAI)

POUVOIRS :

CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) - DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)



Préfecture

Date de reception de l'AR: 14/11/2023

042-244200614-DE2023_0911_08-DE

OBJET : Modification du tableau des effectifs

M. le Président qui soumet à l'assemblée le rapport suivant

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame Sylvie PORTAILLER peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à compter du 1er novembre 2023.

Pour ce faire, il est proposé de modifier le tableau des effectifs selon les modalités suivantes :

- Suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 31 décembre 2023 ;
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à compter du 1er novembre 2023.

Cette décision a été soumise à l'avis préalable du Comité Technique du 6 octobre 2023 et a obtenu un avis favorable.

Suite à l'exposé de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le conseil Communautaire, à l'unanimité,

Article premier : APPROUVE la modification du tableau des effectifs en créant un poste d'agent de maîtrise principal de 2ème classe à compter du 1er novembre 2023 et en supprimant le poste d'agent de maîtrise à compter du 31 décembre 2023 conformément à la demande du CDG.

Article 2 : AUTORISE Le Président, à signer toutes les pièces en lien avec cette opération.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 09/11/2023

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 14/11/23
et de la publication le : 14/11/23
Le Président,*



Préfecture
Date de réception de l'AR: 14/11/2023
042-244200614-DE2023_0911_08-DE